

13 décembre 2010

Paul Leonard  
Président  
Société d'exploitation et de développement  
d'Hibernia ltée  
Cabot Place, bureau 1000  
100, rue New Gower  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 6K3

Alan R. Brown  
Vice-président, côte est  
Suncor Énergie Inc.  
Scotia Centre, bureau 201  
235, rue Water  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1B6

Paul J. McCloskey  
Vice-président, activités ayant lieu sur la côte  
est  
Husky Energy  
Scotia Centre, bureau 901  
235, rue Water  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1B6

Messieurs,

**Objet : Recommandation n° 8 de l'ESHM – Exposé des pilotes**

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le commissaire Wells a déclaré :

Il est recommandé que le pilote ou le copilote soit tenu de donner un bref exposé aux passagers avant le début du vol en mer. Les exposés doivent porter sur les conditions de vol prévues, les débarquements prévus en route et tout autre renseignement sur les conditions qui peuvent être rencontrées, afin de réduire l'anxiété des passagers.

Il est également recommandé que, si un événement inattendu survient pendant un vol, un pilote ou une autre personne désignée ayant les connaissances nécessaires informe les passagers immédiatement à l'arrivée de ce qui s'est produit. Les questions qui nécessitent une enquête plus approfondie doivent être expliquées sur un site Web approprié une fois l'enquête terminée.

Si le fait de donner un exposé oral est trop stressant pour un pilote individuel, l'exposé doit être donné par une autre personne ayant les connaissances nécessaires, comme un répartiteur ou un autre pilote.

Les exposés doivent être exactement comme le nom l'indique et ne pas être utilisés comme une occasion pour les passagers de contester le pilote.

Nous demandons que les exploitants mobilisent l'exploitant d'hélicoptère, Cougar, à mettre en œuvre des exposés avant le vol et, au besoin, après le vol. L'équipe de l'aviation de l'ESHM surveille régulièrement l'efficacité de ce programme.

Nous demandons par la présente aux exploitants d'élaborer un plan de travail pour répondre à la présente recommandation et de présenter ce plan de travail à l'équipement de l'aviation de l'ESHM d'ici le 31 janvier 2011. Nous leur demandons également d'établir et de présenter un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.  
Président et premier dirigeant